

## A TRAVERS LES CERCLES

## CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE No 149

Vendredi soir, le 27 mars, le cercle St-Jean-Baptiste No 149 recevait deux délégués du Bureau Exécutif, le docteur T. Cypihot, Médecin en chef et Georges Monet, Secrétaire Général de la Société, qui venaient discuter avec les membres du cercle la question de la centralisation de la caisse locale des malades.

L'assemblée était très nombreuse, ce qui démontre l'intérêt suscité chez les membres du cercle par cette importante question.

Le Médecin en chef fit un exposé clair et précis des avantages de la centralisation et démontra, chiffres en main, que les quelques arguments qui peuvent être opposés à ce système ne tiennent pas devant la supériorité incontestable de la centralisation générale des caisses locales des malades.

Le Secrétaire Général argumenta aussi dans le sens du Médecin en chef et finalement les membres du cercle, après avoir posé aux Officiers Généraux plusieurs questions relatives à l'administration de la caisse centrale, se déclarèrent satisfaits des réponses et des explications reçues.

Le Président du cercle, M. Noé Leclair, déclara que pour sa part il avait été un partisan de la caisse locale des malades, mais qu'il était maintenant convaincu de l'efficacité de la centralisation des différentes caisses dans une seule et qu'il invitait fortement les membres du cercle à adopter une résolution dans ce sens.

Le Vice-Président du cercle, M. A. J. Gadoua, le médecin, M. P. Barette, le Secrétaire-Archiviste, M. E. A. Desroches, le Trésorier, M. R. F. Lachance, M. Lamarche et plusieurs autres, partagèrent l'opinion du Président et la résolution suivante fut adoptée :

"Il est proposé par M. Ernest Gratton, secondé par J. A. Lamarche, que demande soit faite au Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale, de liquider la caisse locale des malades du cercle St-Jean-Baptiste, No 149, et de demander l'inscription des membres de ce cercle à la caisse centrale des malades."

## CERCLE ST-JEAN DE LA CROIX No 174

Mercredi soir, le 25 mars, dans la salle du Collège St-Zotique, paroisse St-Jean de la Croix, le cercle de l'Alliance Nationale portant ce nom, dans une assemblée mémorable, augmentait son effectif de vingt nouveaux sociétaires.

Cette séance était présidée par le Secrétaire général de la Société, M. Geo. Monet.

Pas moins de cinquante membres étaient présents et les vingt nouveaux initiés défilèrent devant le Président qui leur fit prononcer solennellement l'engagement d'honneur. Le spectacle était vraiment imposant et donnait une idée de la force et de l'influence de l'Alliance Nationale dans chaque paroisse où elle s'implante.

A l'ordre du jour "Suggestions pour le bien de l'Association", M. Monet, invité à parler, félicita le cercle St-Jean de la Croix du beau

travail qu'il accomplit et sur la manière habile et sage avec laquelle il administre ses affaires. C'est un cercle modèle qui fait honneur à la Société et dont les membres ont compris les sages enseignements qui leur ont été donnés par les fondateurs de notre belle Association. Il fit un résumé des opérations de la Société depuis son début, démontra sa supériorité incontestable sur les autres institutions du genre, ainsi que les sûres garanties qu'elle offre à ses membres ; il constata que les Canadiens-Français ont bien compris le rôle important que joue notre Société dans le pays puisqu'ils travaillent sans cesse à augmenter le groupe déjà considérable de ses sociétaires qui ont à coeur l'accumulation de l'argent canadien dans le pays au lieu de l'envoyer à l'étranger et surtout la propagation et la conservation de notre belle langue française.

Il termine en formant le voeu que le cercle St-Jean de la Croix continue à marcher dans cette ère de prospérité qui lui permettra, dans un avenir prochain, d'occuper une des premières places parmi les cercles de cette puissante Association.

Adressèrent aussi la parole : MM. M. Mellieur, Président, H. Paradis, Secrétaire-archiviste ; D. Juteau, Substitut ; M. Ferland, Commissaire, docteur Roy, Ferrier Carrière et J. A. Arnaud, l'un des organisateurs de la Société.

Le Président ajourna ensuite la séance et l'on eut le plaisir d'applaudir M. Albéric Guibault, jeune déclamateur de talent, qui récita plusieurs morceaux de son répertoire.

## CERCLE CHARLEMAGNE No 73

Mardi, le 21 avril, le cercle Charlemagne No 73, dont le siège d'affaires est dans le quartier St-Denis, décidait, par un vote unanime de ses membres, de centraliser sa caisse locale des malades, laquelle pourtant possédait bien au-delà de la réserve requise par les règlements de l'Association.

Le Médecin en chef de la Société, le Docteur T. Cypihot, et le Secrétaire général, M. G. Monet, s'étaient rendus à cette importante assemblée, à la demande des officiers du cercle, afin de donner aux membres toutes les explications désirées, concernant la question de la centralisation.

Le docteur Cypihot qui le premier adressa la parole, fit l'historique de la Société, appuyant principalement sur les causes qui ont déterminé l'institution des caisses locales et centrales des malades. Il fit voir clairement le désavantage des caisses locales et les ennuis qui ont résulté de ce système pour l'administration de la Société en général, et démontra la supériorité de la centralisation de toutes les caisses à tous les points de vue.

M. Monet argumenta à peu près dans le même sens et fit un appel à l'esprit de générosité et de justice des membres de la Société, leur demandant de seconder leurs Officiers Généraux dans la campagne qu'ils ont entreprise et qu'ils sont en train de compléter. Ils veulent, dit-il, que l'Alliance Nationale soit la même partout, c'est-à-dire qu'elle offre des

avantages identiques à tous ses membres, que soit la paroisse, le quartier, le pays habitent.

M. L. N. C. de Courville fit aussi un chaleureux appel aux membres de voter la centralisation, ainsi que M. Leluau, Dr Lauzon et Odilon Dugas, président du cercle, etc.

Le vote étant ensuite appelé, il fut résolu l'unanimité de demander au Bureau Exécutif la dissolution de la caisse locale du cercle et l'inscription de ses membres à la caisse centrale des malades.

Cette importante question de la centralisation touche à sa fin et il n'y a plus, paraît-il, que quelques cercles qui ne se sont pas encore prononcés, mais qui vont certainement entrer le pas d'eux-mêmes avant la Convention.

## CERCLE ST-EDOUARD No 126

Mardi, le 14 avril, avait lieu une assemblée extraordinaire du cercle St-Edouard No 126.

A l'ordre du jour : suggestion pour le bien de l'Association, M. Chs. Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, engagea les membres sur les avantages de la centralisation des caisses locales et sur les inconvénients de ces caisses et l'orateur concluait en disant : "Ce que nous voulons, c'est que cette immense armée de l'Alliance Nationale, au lieu d'exister par petits groupes, par compagnies ou bataillons ayant chacun leur propre action, soit organisée avec une direction unique pour être vraiment effective. Nous avons besoin de toutes nos forces, non seulement pour l'honneur et la sécurité de nos institutions, mais aussi pour venir en aide à notre race, et au lieu de chercher quelque gloire dans de petites organisations de paroisses, faisons en sorte que nos oeuvres soient nombreuses au moins fortes et puissantes."

Les membres, satisfaits des explications franches et courageuses de leur Inspecteur en chef, votèrent alors unanimement la résolution suivante :

"Il est proposé par J. B. Beaudry, secondé par C. B. Lacasse, que les membres du cercle St-Edouard No 126 prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la liquidation de la caisse locale des malades du cercle aux termes des articles 211 et 211e et 211f des statuts ; que les membres inscrits à la caisse locale des malades soient inscrits à la caisse centrale des malades."

## CERCLE VERDUN No 160.

Le 21 avril, le cercle Verdun No 160 a tenu une assemblée importante à laquelle assistaient M. J. N. E. Gélinas, auditeur.

A l'ordre du jour "affaires nouvelles" M. Gélinas a donné lecture du rapport d'audit des livres du cercle depuis sa fondation jusqu'à date. La lecture de ce rapport, qui a été des plus intéressantes, fait voir que depuis sa fondation, le cercle a payé à ses membres malades une somme totale de \$4,055.28 et le Bureau Exécutif a versé aux bénéficiaires des membres décédés la somme de \$4,500.00.